

# LA GRAVIENNE 2025

## RÈGLEMENT

**LA PARTICIPATION AUX ÉPREUVES 2025 EST CONDITIONNÉE À L'ACCEPTATION ET SIGNATURE DU PRÉSENT RÈGLEMENT PAR CHAQUE PARTICIPANT.**

Le présent règlement est édité par :

L'association ABC Vélo Evènement, association Loi 1901 à but non lucratif, organisatrice des épreuves 2025 (désignées ci-après "La Gravienne")

Il s'adresse au participant / à la participante, dont l'état civil et les coordonnées sont indiquées à l'inscription (ci-après, "le Cycliste").

### **AVANT PROPOS : LA GRAVIENNE 2025**

L'édition 2025 de La Gravienne propose trois randonnées cyclistes **non chronométrées**, du 23 au 25 Mai 2025 :

- Épreuve 1 : "La Drolière" – 86 km
- Épreuve 2 : "A Toi d'Chouère" - 1, 2 ou 3x86 km
- Épreuve 3 : "Kek Tu Bouines ?!" – 486 km

### **LES ÉPREUVES DE LA GRAVIENNE NE SONT PAS DES COURSES, à ce titre :**

- Aucun classement ne sera établi et publié à l'arrivée ;
- Il n'y a rien à gagner ;
- Le cycliste est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée d'être couvert par une assurance de responsabilité civile ;
- L'association est couverte au titre de sa propre responsabilité civile.

### **ORGANISATION DE LA GRAVIENNE :**

- Chaque participant dispose d'une trace .gpx (envoyée 1 semaine avant chaque départ)
- Chaque cycliste devra suivre la trace fournie par l'organisation (format .GPX).
- Ces épreuves n'étant ni des courses ni des brevets, il n'y a ni date butoir d'arrivée ni horaires de passage imposés. L'organisation garantit une présence au point de départ des boucles (Ligugé) jusqu'au dimanche matin 10h et à l'arrivée finale chez Sweet Time & Cie le dimanche 25 Mai 2025 jusqu'à 19h00. Au-delà de cette date, les participants pourront faire valider leur arrivée à Sweet Time & Cie.

## 1. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les épreuves sont limitées en nombre de participant:

- Épreuve 1 : “La Drolière” – 86 km – 99 participants
- Épreuve 2 : “A Toi d'Chouère” - 1,2 ou 3x86 km – 99 participants par boucle
- Épreuve 3 : “Kek Tu Bouines ?!” – 486 km – 99 participants

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

L'ouverture des inscriptions est fixée :

- au 17 janvier 2024 à 19h30 à La Cyclerie Café à Poitiers.
- le 18 janvier à 20h sur le site <https://www.gravienne.fr/>

Il n'y aura pas de sélection pour les inscriptions (premier arrivé, premier servi).

Les tarifs pour les inscriptions sont les suivants :

	“La Drolière” – 86 km	“A toi d'Chouère” – 1, 2 ou 3x86 km	“Kek Tu Bouines ?!” 486 km
Frais d'inscription à l'épreuve	8€	60€	86,00€
Frais de dossier*	1,40€	3,50€	4,30€
<b>TOTAL par participant**</b>	<b>9,40€</b>	<b>63,50€</b>	<b>90,30€</b>

\* les frais de dossier correspondent au montant facturé par la plateforme Sportsnconnect.com

\*\* En cas de participation de deux personnes sur un même vélo tandem, il faut que chacune des deux personnes soit inscrite, et donc que chacune s'acquitte du montant de l'inscription.

## 2. POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation est stricte :

- Si le cycliste a souscrit l'assurance annulation proposée lors de son inscription sur sportsnconnect.com, alors en cas d'annulation de sa part il pourra être remboursé aux conditions prévues par l'assurance de la plateforme.
- Si le cycliste n'a pas souscrit à cette assurance, alors il ne sera pas remboursé en cas d'annulation de sa part.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. Le participant ne peut revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son inscription.

### Annulation :

- du fait de l'organisateur : l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...), hors frais d'inscription prélevé par Sports'n Connect
- 
- motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (phénomènes météorologiques, pandémie, guerre, accident nucléaire...) : les concurrents ne seront pas remboursés

### **3. DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Les documents suivants seront à fournir lors de l'inscription à l'épreuve ou bien lors du retrait des "packs participants", aux départs (si inscription en ligne) :

- Le présent **Règlement signé** ;
- La **Décharge de responsabilité signée** ;
- Le **questionnaire de santé complété et signé**.

### **4. MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

Voici la liste du **matériel obligatoire** à présenter lors du contrôle au départ :

- Un vélo (les vélos à assistance électriques ne sont pas autorisés)
- Un casque ;
- Une sonnette ou un sifflet ;
- Un gilet/baudrier haute visibilité ou similaire ;
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable ;
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière ;
- Une couverture de survie ;

Si l'un des objets se trouve manquant lors du contrôle au départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

L'association n'est pas responsable du non port des équipements obligatoires des participants

### **4. TRACE**

Les traces des épreuves seront envoyées aux participants par l'organisation quelques jours avant le départ, au format GPX.

## **5. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **5.1. Avant le départ**

Au delà des documents administratifs requis pour confirmer l'inscription, chaque cycliste devra récupérer les éléments suivants pour prendre le départ :

- **Le passeport**
- **La balise de géolocalisation (tracker GPS)**, uniquement pour les participants à l'épreuve "Kek'Tu bouines ?! - 486km"

L'épreuve souscrit avec la société MADCAP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes. Le cycliste doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il doit rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à MADCAP dans les plus brefs délais en cas d'abandon.

### **5.2. Autonomie**

Les participants doivent être autonomes en termes de logement, de nourriture, ainsi que dans la gestion des incidents mécaniques (crevaisons, bris de chaîne etc...) ou physiques (chutes...).

### **5.3. Sécurité**

Durant l'épreuve, le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit le port d'un gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant du vélo et un éclairage rouge à l'arrière du vélo sont obligatoires.

Merci de respecter le code de la route lors de vos cheminements sur routes ouvertes à la circulation. Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

En cas d'accident ou de blessure, merci de contacter les secours. Avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre passeport.

### **5.4. Respect et responsabilité environnementale**

Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers : merci de les respecter.

Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par La Gravienne :

- Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route ;
- Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées ;
- Merci de respecter la nature et les propriétés privées.

## **6. DÉPART ET SUIVI DU TRACÉ**

Les horaires de départ seront communiqués par l'organisation ultérieurement.

Un contrôle du matériel obligatoire pourra être réalisé par l'organisation.

Après s'être élancés du point de départ, les participants doivent suivre la trace qui aura été fournie au préalable par l'organisateur (format GPX).

Si un participant doit quitter la trace pour diverses raisons, il devra revenir au point où il l'a quittée pour continuer le parcours.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut, et libre de gérer ses pauses.

## **7. Arrivée**

Le dernier point de contrôle est situé à l'arrivée, il est à valider comme les checkpoints.

Chaque participant déposera son tracker GPS à l'arrivée (si concerné), condition pour valider la fin de l'épreuve.

## **8. Abandon**

En cas d'abandon, merci de le signaler à l'organisation de l'épreuve (numéro sur le passeport).

## **9. Exclusion**

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet.

**Le cycliste justifie et s'engage :**

- À ce que toutes les déclarations apposées sur le bulletin d'inscription ou tout autre document soient vraies et exactes. Le Cycliste reconnaît et en assume la responsabilité en sachant que l'association a compté sur la véracité de ces déclarations en lui attribuant une place à l'épreuve ;
- À être le seul responsable de l'état de son vélo et de son adaptation à l'objectif et aux rigueurs d'une telle épreuve, ainsi que tout autre équipement ou matériel que le Cycliste souhaite utiliser sur son vélo ;
- À déclarer qu'il sera présent au point de départ désigné par l'organisation, prêt à commencer l'Épreuve le premier jour de l'Épreuve, et être présent à chacun des rendez-vous, tels qu'établis dans le planning de l'Épreuve ;
- À assumer seul le paiement de toutes les charges, frais, taxes, amendes ou frais similaires qu'il encourt pendant ou suite à sa participation à cette épreuve.
- À avoir lu, compris et à respecter le règlement de La Gravienne 2025

--- *Fin du règlement* ---

Je soussigné(e) ..... (prénom, nom),

né(e) le .....(date de naissance)

à ..... (lieu de naissance)

demeurant à .....(adresse complète),

**J'ai lu attentivement le présent règlement et le signe en toute connaissance de cause.**

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »